

RELEVÉ DE DÉCISIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTÉ
27 JANVIER 2021

Salle polyvalente de Cormes

Conseillers communautaires présents :

M. Éric BARBIER, M. Raymond BELLENCONTRE, M. Thierry BODIN, M. Emmanuel BOIS, Mme Catherine BOSSY, M. Pascal BOURGOIN, M. Régis BOURNEUF, M. Régis BREBION, M. Bruno CEPRÉ (représentant Mme Liliane DENIS), M. Nicolas CHABLE, Mme Catherine CHANTEPIE, M. Jean-Pierre CIRON, M. Joël CIRON, Mme Christine CORMIER, M. Dominique COUALLIER, M. Alain CRUCHET, Mme Amélie DANGEUL, M. Arnault de CALONNE, M. Éric DESCOMBES, M. Jean DUMUR, Mme Patricia ÉDET, M. Dominique ÉDON, M. Yves GOULLIER, Mme Cécile KNITTEL (ayant reçu pouvoir de M. Gérard GUESNÉ), Mme Marie-Line LEDRU, Mme Michèle LEGESNE, Mme Bénédicte MARCHAIS, M. Roland MARCOTTE, Mme Myriam MORAND, M. Jannick NIEL, M. Michel ODEAU, M. Eric PAPILLON (ayant reçu pouvoir de Mme Delphine LETESSIER), M. Willy PAUVERT, Mme Françoise PELLODI, M. Laurent PHILIBERT, Mme Nadège PIOGER, M. José PLANS, M. Jean-Yves RENARD, M. Thierry RENVOIZÉ (ayant reçu pouvoir de M. Guy CHEVAUCHER), M. Didier REVEAU (ayant reçu pouvoir de M. Gaëtan THOMAS), Mme Sylvie SEQUEIRA, M. Xavier TERRIER, M. Didier TORCHÉ, M. Jean-Pierre TORCHÉ, Mme Sandra TRASSART-ROQUAIN, Mme Christiane VAN RYSSSEL, Mme Laëtitia VEEGAERT, Mme Jeannine VENDÔME.

Conseillers communautaires excusés :

M. Pierre BOULARD, M. Guy CHEVAUCHER (ayant donné pouvoir à M. Thierry RENVOIZÉ), Mme Liliane DENIS (représentée par M. Bruno CEPRÉ), M. Thierry GUÉRIN, M. Gérard GUESNÉ (ayant donné pouvoir à Mme Cécile KNITTEL), M. Jean-Yves HERMELINE, Mme Delphine LETESSIER (ayant donné pouvoir à M. Eric PAPILLON), M. Gaëtan THOMAS (ayant donné pouvoir à M. Didier REVEAU).

Secrétaire de séance : M. Didier TORCHÉ

I - COMPTE RENDU DES DECISIONS

Le Président donne lecture des décisions n°2021-1 à 2021-8 prises au titre de la délégation qui lui a été consentie.

II - DELIBERATIONS

1. DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE : ACQUISITION DE TERRAINS DANS LA ZONE DU GAILLON

EST INFORME que la Communauté de communes est en contact avec un prospect qui souhaite se porter acquéreur du bâtiment T5 dans la zone du Gaillon à La Ferté-Bernard.

PREND ACTE qu'afin de pouvoir procéder à cette cession et au regard du découpage parcellaire envisagée pour cette vente, les opérations préalables suivantes sont nécessaires :

- Echange foncier avec la CERP,
- Achat du pourtour du bâtiment à la commune de La Ferté-Bernard,
- Achat du bâtiment et de la voirie à la SECOS.

EST INFORME que le service des domaines a été consulté et a émis un avis favorable sur le prix de 6,5 € HT par m² pour le pourtour du bâtiment.

DECIDE d'acquérir la parcelle AB 302 d'une contenance de 6 896 m² au prix de 6,5 € HT par m² étant précisé que les frais de notaire sont à la charge de la Communauté de communes.

DECIDE de consentir un droit de passage permanent à la commune de La Ferté-Bernard pour l'accès et l'entretien du fossé en fond de parcelle.

PREND ACTE que cette acquisition sera soumise au régime de la TVA dans la mesure où les deux parties y sont assujetties, la TVA étant réglée par l'acquéreur.

DESIGNE Maître ALIX-CHAPDELAINÉ pour établir l'acte notarié.

AUTORISE le Président à accomplir tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Interventions :

- M. TERRIER pour connaître la surface du bâtiment.
- M. REVEAU pour répondre un peu plus de 2 000 m² sur 2 niveaux.

Adopté à l'unanimité

2. DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE : VALIDATION DE L'EVOLUTION DU FONDS TERRITORIAL RESILIENCE ET AUTORISATION DE SIGNATURE DE L'AVENANT A LA CONVENTION DE CONTRIBUTION FINANCIERE

RAPPELLE que la Communauté de communes a conclu le 28 avril 2020 avec la Région Pays de la Loire une convention de financement dénommé Fonds Territorial Résilience, destiné à apporter un soutien financier aux acteurs économiques de son territoire compte-tenu de la crise sanitaire.

EST INFORME que la Région Pays de la Loire a souhaité faire évoluer les modalités du dispositif :

- Possibilité de déposer un dossier de demande de soutien jusqu'au 30 septembre 2021 (initialement le 31 décembre 2020),
- Elargissement de la cible des bénéficiaires potentiels aux entreprises comptant jusqu'à 50 salariés et présentant un chiffre d'affaires annuel inférieur à 10 M€,
- Pour les entreprises avec un chiffre d'affaires annuel compris entre 1 et 10 M€, soutien de 20 000 €.

PREND ACTE que ces évolutions ont été formalisées dans le nouveau règlement d'intervention validé par la Commission Permanente du Conseil Régional des Pays de la Loire le 13 novembre dernier.

AUTORISE le Président à :

- signer l'avenant à la convention de financement Fonds Territorial Résilience actant ces modifications,
- accomplir tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Adopté à l'unanimité

3. URBANISME - PLUI : AUTORISATION DE SIGNATURE D'UN AVENANT EN PLUS ET MOINS-VALUES DANS LE CADRE DU MARCHE LIE A L'ELABORATION DU PLUI

Rapport présenté par M. Thierry RENVOIZÉ, Vice-président en charge de l'Aménagement du Territoire

RAPPELLE que :

- la Communauté de communes a conclu le 30 mai 2016 un marché public avec le Cabinet AUDDICE URBANISME pour un montant de 260 570 € HT pour l'accompagner dans l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUi) ;
- le Conseil communautaire a autorisé le Président à signer en juin 2017 un avenant procédant à l'intégration de 9 nouvelles communes dans le périmètre du PLUi et à ajouter une prestation de recensement et hiérarchisation des haies pour un montant de 117 797,50 € HT ;
- par délibérations du 19 décembre 2019 et 25 septembre 2020, le Conseil communautaire a reporté la date de fin d'exécution des prestations du 1^{er} janvier 2020 au 30 septembre 2020 puis au 31 janvier 2021.

PREND ACTE des modifications opérées lors de l'exécution des missions afin d'en arrêter l'impact financier sur le montant du marché :

● **Concernant les moins-values :**

- Suppression de 12 réunions des phases 5 et 6 (500 € HT l'unité) : 6 000 € HT
- Retrait du volet relatif à l'habitat : 11 500 € HT
- Déduction des prestations liées à la communication non honorées (fourniture d'un panneau de communication et parution de publications) : 872 € HT
- Déduction de 8 jeux de plans PLUi non réalisés (500 € HT l'unité) : 4 000 € HT

Montant total des moins-values : 22 372 € HT

● **Concernant les plus-values :**

- Impression de livrables supplémentaires
- Fourniture de 21 clés USB, 4 jeux de plans de zonage, 9 dossiers au format papier, 33 dossiers « commune ».

Montant total des plus-values : 16 615 € HT

Montant global des modifications induites par cet avenant n°4 : 16 615 – 22 372 = - 5 757 € HT.

AUTORISE le Président à signer l'avenant n°4 relatif à une moins-value de 5 757 € HT au marché précité et à accomplir tous les actes utiles à cette décision.

Interventions :

- M. Didier TORCHÉ pour connaître l'état d'avancement du PLUi.
- M. RENVOIZÉ pour répondre que le dossier est actuellement entre les mains du Préfet et que la réponse est attendue pour le 8 février prochain.

Adopté à l'unanimité

4. HABITAT : ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS AUX PARTICULIERS DANS LE CADRE DE L'OPAH

Rapport présenté par M. Dominique EDON, Vice-président en charge de l'Équipement, Logement et Mobilités

PREND ACTE de la liste actualisée des personnes répondant aux critères établis dans la convention d'opération et éligible d'une aide de la collectivité :

Nom	Descriptif des travaux	Catégorie	Coût total TTC de l'opération	MTT HT travaux subventionnés	Montant total des aides publiques (y compris CCHS)	Montant subvention CCHS	
M. LORY Michel La Ferté-Bernard	Autonomie	Intermédiaire	5 738 €	5 216 €	1 043 €	1 043 €	20 % max 5 000 €
M. TAFFOREAU Jean-Claude Duneau	Energie	Modeste	12 834 €	12 147 €	9 180 €	2 429 €	20 % max 7 000 €
Mme BLOT Germaine Tuffé-Val-de-la- Chéronne	Autonome	Très modeste	7 259 €	6 707 €	5 309 €	2 012 €	30 % max 6 000 €
M. HATET Louis La Ferté-Bernard	Autonomie	Très modeste	2 204 €	2 004 €	1 603 €	601 €	30 % max 6 000 €
M. LAMBERT Kevin Cormes	Energie	Modeste	17 730 €	16 806 €	11 343 €	3 361 €	20 % max 7 000 €
M. CABARET Jérôme Le Luart	Energie	Modeste	19 169 €	18 169 €	11 611 €	3 635 €	20 % max 7 000 €
M. GOUTARD Claude La Ferté-Bernard	Energie	Modeste	7 422 €	7 036 €	6 728 €	1 407 €	20 % max 7 000 €
M. et Mme LEDRU Préval	Autonomie	Intermédiaire	9 235 €	8 395 €	1 679 €	1 679 €	15 % max 4 000 €
Mme DORISON Eliane Villaines-la- Gonais	Energie	Très modeste	9 145 €	8 640 €	4 752 €	864 €	20 % max 7 000 €
Mme DUPIN Laurence Cherré-Au	Autonomie	Modeste	10 683 €	9 724 €	5 827 €	2 428 €	25 % max 5 000 €
M. FOUCAULT Jacky Boëssé-le-Sec	Energie	Très modeste	8 474 €	7 837 €	8 474 €	4 017 €	20 % max 7 000 €
TOTAL			109 893 €	102 681 €	67 549 €	23 476 €	

DECIDE d'octroyer les subventions au profit des administrés précités et conformément à la convention d'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat.

VALIDE le montant des aides indiquées dans le tableau ci-dessus, étant entendu que les sommes seront versées aux particuliers désignés dès lors que ces derniers présenteront l'ensemble des pièces administratives nécessaires au virement des subventions accordées.

AUTORISE le Président à accomplir tous les actes utiles à la mise en œuvre de ces décisions.

Adopté à l'unanimité

5. SYVALORM : DESIGNATION D'UN REPRESENTANT AU SYVALORM

RAPPELLE que le Conseil communautaire a désigné le 26 août 2020 pour représenter la Communauté de communes au sein du Comité Syndical du SYVALORM les conseillers suivants :

<i>Titulaires</i>	<i>Suppléants</i>
M. Michel ODEAU	M. Gérard BROUARD
M. Eric DESCOMBES	M. Eric PAPILLON
M. Patrick DE MEYERE	Mme Laëtitia VEEGAERT
M. Bruno TARDIFF	Mme Maëlle BAUCHET
M. Régis BREBION	Mme Sophie DESTOUCHES
M. Thierry PAPILLON	Mme Audrey CHOTARD
M. Christian VIDAL	M. Laurent DEMANGELLE

PREND ACTE que M. Patrick DE MEYERE ayant démissionné de son poste de conseiller municipal, il ne peut plus siéger au sein du SYVALORM.

DESIGNE M. Dominique COUALLIER pour représenter l'EPCI au sein du Comité Syndical du SYVALORM.

Adopté à l'unanimité

6. CENTRE CULTUREL LA LAVERIE : DIRECTION PAR INTERIM

EST INFORME que suite au départ du Directeur Général des Services de la Communauté de communes qui exerçait aussi les fonctions de Directeur du Centre culturel de La Laverie au 22 mars 2021 et dans l'attente de l'arrivée d'un nouveau DGS, il convient de prévoir des modalités transitoires pour la direction de La Laverie.

PREND ACTE de la procédure réglementaire qui prévoit que sur proposition du Président de la Communauté de communes, le Conseil communautaire désigne un Directeur, désignation qui doit être entérinée par le Conseil d'administration de La Laverie.

DESIGNE Mme Sandrine HEMONNET, Directrice par intérim du Centre culturel de la Laverie et ce, à compter du 22 mars 2021.

Adopté à l'unanimité

7. GENS DU VOYAGE : PARTICIPATION 2021 AU SMGV

RAPPELLE que la compétence « Aménagement, entretien et gestion des aires d'accueil des gens du voyage » a été transférée au Syndicat Mixte des Gens du Voyage depuis le 1^{er} février 2019.

PREND ACTE de la participation de la Communauté de communes aux frais de fonctionnement du Syndicat pour un coût de 1,60 € par habitant.

DECIDE d'inscrire au budget 2021 au compte 65548 – *Autres contributions aux organismes de regroupement* la somme de 47 106 €.

AUTORISE le Président à régler cette participation 2021 de 47 105,60 € au SMGV.

Adopté à l'unanimité

8. AP CENTRE AQUATIQUE : MISE A JOUR DE L'AUTORISATION DE PROGRAMME « CENTRE AQUATIQUE »

Rapport présenté par M. Jannick NIEL, Vice-président en charge des Finances

RAPPELLE que par délibérations en date du 25 février et du 17 décembre 2019, l'autorisation de programme 19-04 AP CENTRE AQUATIQUE a été créée puis mise à jour conformément au tableau ci-dessous :

N° AP	Libellé	Montant de l'AP	CP 2019	CP 2020	CP 2021	CP 2022	CP 2023
19-04 CENTRE AQUATIQUE 4118	Construction d'un centre aquatique	13 080 000 €	39 706 €	1 610 294 €	10 000 000 €	1 200 000 €	230 000 €

PREND ACTE de la nécessité de mettre à jour cette autorisation de programme au regard de l'exécution budgétaire 2020, de l'actualisation des prix et du choix des options retenues par la dernière Conférence des Maires.

DECIDE en conséquence de mettre à jour l'AP correspondante en actualisant le montant de l'AP et en ajustant les crédits de paiement comme suit :

N° AP	Libellé	Montant de l'AP	CP 2019	CP 2020	CP 2021	CP 2022	CP 2023	CP 2024
19-04 CENTRE AQUATIQUE 4118	Construction d'un centre aquatique	15 000 000 €	39 706 €	549 785 €	1 500 000 €	8 800 000 €	3 750 000 €	360 509 €

Adopté à l'unanimité

9. BUDGET : ADDITIF A LA DELIBERATION N°11-01-2021-011 DU 11 JANVIER 2021 - REALISATION D'INVESTISSEMENTS ANTICIPES AVANT LE VOTE DU BUDGET

Rapport présenté par M. Jannick NIEL, Vice-président en charge des Finances

DECIDE d'ajouter les projets précités à la liste des investissements anticipés arrêtée début janvier conformément au tableau ci-dessous :

	COMPTE	INTITULE	HT	TTC
Délibérations du 11/01/21	2031 - Frais d'études	Etude Plan Local de l'Habitat	43 333 €	52 000 €
	2031 - Frais d'études	Règlement Local de Publicité intercommunal	43 333 €	52 000 €
Nouvelles propositions	2111 - Terrains	Acquisition terrains ZA du Gaillon à la commune de La Ferté-Bernard	54 167 €	65 000 €
	2132 – Immeubles de rapport	Travaux de cloisonnement – Synergie Parc à La Ferté-Bernard	3 333 €	4 000 €
	21538 – Autres réseaux	Travaux de raccordement au réseau pour la téléphonie de la parcelle cédée à la société FC SM Paysages – ZA de l'Eguillon à La Ferté-Bernard	1 250 €	1 500 €
	2183 – Matériel informatique	Acquisition de plusieurs webcams pour visio-conférence	208 €	250 €
	2188 – Autres immobilisations corporelles	Acquisition de réfrigérateurs (Campagne de vaccination)	833 €	1 000 €
TOTAL			146 457 €	175 750 €

AUTORISE le Président à accomplir tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Adopté à l'unanimité

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 18H55.

Le 2 février 2021

Le Président

M. Didier REVEAU